REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

PETIT - CANAL
Carrefour de l'Histoire

Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 26 janvier 2018

N° de la délibération : BM/HP/2018/01-01-03
Objet : Convention avec l'Office de l'Eau – demande de financement- Profil de Baignade
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents :19
Délégations :05
Absents :05

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711199-20180126-BMHP2018010103-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/02/2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 26 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 janvier 2018.

Etaient présents (19) : M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, Mme Ginette BANCO, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, M. Rémi SINGARIN SOLE, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Véronica DANIEL ép. PENSEDENT, Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

Délégations (05) :
Mme Anna LUCOL ép. VALMY-DHERBOIS avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH
M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR
M. Dario KINDEUR avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN SOLE
Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER avait donné procuration à M. Rénalt SIOUMANDAN
Mme Jocelyne DELORD avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN

Absent excusé (1) : M. Gesner CYSIQUE

Absents non excusés (4) : M. Florent MITEL, M. Marc JASMIN, Mme Pâquerette JALEME, Mme Maxette RIBEMONT ép. ROSEMOND

Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/HP/2018/01-01-03

CONVENTION AVEC L'OFFICE DE L'EAU
DEMANDE DE FINANCEMENT – PROFIL DE BAIGNADE

Le Conseil municipal,

Vu la directive européenne2006/7/CE du parlement européen du 15 février 2006 relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade ;

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Considérant le caractère obligatoire que revêt la réalisation des profils des eaux de baignades ;

Considérant l'intérêt que présente la réalisation des profils d'eau de baignade pour la commune de PETIT-CANAL ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, DÉCIDE :

1) **DE METTRE** en œuvre la révision du profil de baignade de la plage de l'Anse Maurice.
2) **D'APROUVER** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RESSOURCES		%
Etude Mission d'assistance technique et de conseil pour la révision du profil des eaux de baignade de l'Anse-Maurice commune de Petit-Canal	**14 756€**	**Aides publiques :** ✓ **Office de l'Eau de Guadeloupe** **Autofinancement :** ✓ **Fonds propres**	**2 951,20€** **11 804,80€**	**20** **80**
TOTAL TTC	**14 756€**	**TOTAL TTC**	**14 756,00€**	**100**

3) **DE SOLLICITER** l'attribution de subvention de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement ci-dessus.
4) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'octroi de subventions et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 26 janvier 2018

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (19) : M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, Mme Ginette BANCO, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, M. Rémi SINGARIN SOLE, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Véronica DANIEL ép. PENSEDENT, Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

Les représentés (05) : Mme Anna LUCOL ép. VALMY-DHERBOIS avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. Dario KINDEUR avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN SOLE, Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER avait donné procuration à M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Jocelyne DELORD avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711199-20180126-BMHP2018010103-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/02/2018

Certifié exécutoire par le maire
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.

2- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.